

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME X

### POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Emile Aubert, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Chauty, Henri Claireaux, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, André Dulin, Emile Durieux, Jean Errecart, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Marcel Mathy, François Monsarrat, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôte, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Roger Poudonson, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 32),  
456 (tome XVII) et In-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexe 34) (1967-1968).

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages.</b>
I. — Les Services postaux.....	<b>4</b>
II. — Les Services financiers.....	<b>6</b>
III. — Les Télécommunications.....	<b>7</b>
IV. — Examen en Commission.....	<b>10</b>
ANNEXE I. — Questions posées par la Commission sénatoriale au Ministère des P. et T. :	
A. — Les postes.....	<b>13</b>
B. — Le télégraphe.....	<b>14</b>
C. — Le téléphone.....	<b>14</b>
D. — Les chèques postaux.....	<b>17</b>
ANNEXE II. — Audition de M. le Ministre des P. et T. par la Commission..	<b>19</b>

---

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, votre rapporteur pour avis du budget des Postes et Télécommunications insiste, à juste titre, sur l'importance croissante que prennent, à notre époque, le trafic postal et les télécommunications dans le développement économique de notre pays.

La tâche de votre Commission des Affaires économiques et du Plan a donc consisté, une fois encore, à examiner le plus attentivement possible les moyens budgétaires mis à la disposition de l'Administration qui a la charge d'assurer le bon fonctionnement de ces importants services publics.

Rappelons pour mémoire que le Ministère des Postes et Télécommunications à la responsabilité de trois secteurs essentiels :

- la Poste ;
- les Services financiers ;
- les Télécommunications,

secteurs que nous allons étudier successivement pour marquer les progrès qui ont pu y être accomplis d'une année sur l'autre ou signaler, à l'attention du Ministre responsable, les problèmes que peuvent poser leur fonctionnement et, parfois, les insuffisances de crédits qui leur sont affectés.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, nous avons fait suivre nos propres observations de *celles présentées en Commission* par plusieurs de nos collègues et par *un ensemble de précisions chiffrées* intéressant l'activité de ce Département ministériel.

\*  
\* \*

## I. — Les Services postaux (1).

Le trafic postal ne cesse de progresser très rapidement puisqu'en quinze années, il a plus que doublé. La quantité des correspondances et objets distribués se monte déjà à plus de 7 milliards au cours des neuf premiers mois de la seule année 1967. Les exigences de la vie moderne et la progression démographique sont telles que le volume du courrier nécessitera un labeur toujours plus lourd de la part du personnel des Postes et donc des aménagements de salaires correspondant à ce surcroît de travail.

L'Administration des P. T. T. doit s'adapter sans cesse pour répondre aux exigences actuelles du trafic postal et aux prévisions qu'elle a elle-même établies dans ce domaine.

Pour les agglomérations en expansion comme pour certaines régions connaissant un afflux saisonnier de population (stations thermales et touristiques), des réalisations doivent être envisagées pour satisfaire aux besoins accrus de matériel et de personnel, exigeant des efforts financiers et des améliorations techniques incessants. C'est, certes, le souci constant des responsables des Services postaux et, comme l'indique le rapporteur pour avis de la Commission de la Production et des Echanges de l'Assemblée Nationale, on utilise de plus en plus un matériel automatique pour certaines opérations.

La manutention pose des problèmes parfois très difficiles et souvent urgents à résoudre pour lesquels on a de plus en plus recours à la mécanisation. Des très importantes réalisations qui ont vu le jour, il faut citer l'atelier expérimental de tri automatique de Paris-Austerlitz. Par ailleurs, de nombreuses machines à affranchir ont été mises en service, des centaines de « bureaux muets » ont été créés afin d'alléger l'encombrement des guichets dans les villes à population croissante ; sur le plan rural, près de quinze mille tournées motorisées seront en mesure de fonctionner, dans l'ensemble du pays, à la fin de l'année 1968 (2). Ces tournées

---

(1) Cf. Annexe I, page 13.

(2) 14.600 exactement.

ont certes contribué à une rationalisation d'ailleurs économique, mais il ne faut pas perdre de vue que les horaires de distribution doivent être judicieusement établis pour ne pas pénaliser certaines communes ou régions ; c'est d'ailleurs un point sur lequel nous avons déjà vivement insisté dans notre avis de l'an dernier.

Il est un domaine moins connu mais qui devient désormais capital, c'est celui qui concerne le transport du courrier à longue distance par le « Centre d'exploitation postal métropolitain ».

En effet, le tonnage transporté par la voie aérienne augmente sans cesse malgré des limitations imposées par la capacité des appareils ; nous pouvons donc considérer comme de bon augure le remplacement des quinze DC 3 et des cinq DC 4 actuellement en service, par des « Fokker-27 » plus modernes. Il est néanmoins certain que le nombre des appareils utilisés devra être encore plus important si l'on veut qu'Air France (qui exploite ce matériel) puisse remplir convenablement les tâches qui lui sont confiées.

En ce qui concerne l'année 1966, les recettes de la Poste se sont élevées à 2 milliards 800 millions de francs et les dépenses à 2 milliards 790 millions de francs, soit un bilan d'exploitation légèrement bénéficiaire, mais l'amenuisement du solde créditeur peut faire craindre que, pour l'exercice définitif de 1968, le résultat soit peut-être négatif.

Il serait souhaitable — nous le répétons — que l'administration des Postes ait des possibilités suffisantes pour accélérer ses réalisations les plus indispensables et aider, mieux qu'elle ne peut le faire actuellement, nos agglomérations qui se trouvent souvent dans l'obligation de construire ou d'aménager des bureaux de poste. Or, de nombreuses communes attendent encore les moyens de procéder à ces travaux, soit parce qu'elles n'obtiennent pas le soutien financier souhaitable de l'administration, soit parce qu'elles ne peuvent réaliser les emprunts auxquels on les a assujetties !

\*  
\* \*

## II. — Les Services financiers (1).

D'année en année, l'activité des Services financiers s'accroît aussi sensiblement que celle des Services postaux ; cette activité recouvre les opérations effectuées par les chèques postaux, celles concernant les mandats et celles ressortissant à la Caisse nationale d'Epargne.

On estime que les centres de *Chèques postaux* auront bientôt la gestion de 7 millions de comptes courants et que les « avoirs » des particuliers dans l'ensemble de ces centres dépasseront vraisemblablement près de 26 milliards, en 1968. On mesure ainsi toute l'importance que cette monnaie scripturale a pris dans notre pays et combien elle est de plus en plus utilisée dans les transactions financières des entreprises comme pour les paiements courants des particuliers.

Le nombre des mandants émis, pour être moins élevé que celui des « virements » opérés, n'en atteint pas moins un chiffre remarquable puisqu'ils sont environ 350 millions.

Celui des livrets délivrés par la *Caisse Nationale d'Epargne* apparaît à peu près stationnaire ; en revanche, les livrets d'Epargne-crédit et d'Epargne-logement, qui ont de plus en plus la faveur des intéressés, ont plus que triplé depuis l'année 1965.

Malgré les excédents qui ont pu être dégagés grâce à l'adjonction aux « rentrées » des Services financiers des fonds de la Caisse Nationale d'Epargne et des nouvelles Caisses d'Epargne-crédit et d'Epargne-logement, malgré la mécanisation qui est venue accroître la productivité et alléger fort heureusement le travail souvent très pénible du personnel, ces Services financiers présentent un bilan toujours déficitaire.

Ce résultat est dû aux conditions qui leur sont imposées, faisant que, sur le plan comptable, ils doivent faire face à leurs dépenses de fonctionnement sans qu'ils soient autorisés à les couvrir totalement par des tarifs suffisants à la faveur de leur exploitation.

---

(1) Cf. Annexe I, D, pages 17 et 18.

Pour 1968, l'inscription d'une somme de 549 millions de francs (au lieu des 351 millions de l'exercice précédent) — soit une majoration de 198 millions qui doit provenir d'un relèvement des tarifs de certains mandats — aura une répercussion plus favorable sur le bilan des Services financiers, sans que l'on puisse espérer que, grâce à cette mesure, le déficit sera supprimé.

\*  
\* \*

### III. — Les Télécommunications (1).

La situation extrêmement défavorable dans laquelle se trouve notre équipement téléphonique est la source de nombre de difficultés dans notre pays, tant sur le plan professionnel que touristique.

Le nombre des demandes d'installations téléphoniques qui sont en souffrance, au 1<sup>er</sup> janvier 1967, se monte officiellement à plus de 400.000. Mais à ce chiffre, il faut ajouter beaucoup d'autres demandes qui ne sont pas formulées par ceux ne prévoyant pas la possibilité d'avoir satisfaction.

Dans certaines régions, alors que l'on a souligné tant de fois la nécessité de la décentralisation, on ne peut procéder à des implantations d'usines, faute d'obtenir des liaisons téléphoniques : *il y a là une situation intolérable* à laquelle il est urgent de porter remède.

Quant aux soucis éprouvés par les usagers, tant au cours de leurs déplacements touristiques que pour leurs besoins professionnels, ils sont devenus trop courants — quelles que soient toute la bonne volonté et l'ingéniosité déployées par les Directeurs départementaux et régionaux — pour que nous ayons à y revenir trop longuement ici.

Il est profondément désagréable pour notre pays de figurer à l'avant-dernier rang de nos partenaires du Marché commun et, à la veille de la compétition économique sévère ouverte par celui-ci, compétition au cours de laquelle nous aurons besoin de tous nos

---

(1) C. Annexe I, B et C, pages 14 et suiv.

moyens pour faciliter les transactions commerciales et bancaires et pour assurer le meilleur sort à nos industries, il est regrettable qu'il en soit ainsi.

L'infériorité de notre « densité » téléphonique est éclatante, puisque la France ne dispose que de 13 postes par 100 habitants, chiffre sans commune mesure avec celui des pays qui nous entourent, sauf l'Italie.

Il semble heureusement qu'on prenne désormais conscience d'une situation dont le caractère de gravité n'a cessé de justifier nos alarmes. *Incontestablement, un effort financier est réalisé dans ce projet de budget pour 1968 en faveur des Télécommunications.*

La part du financement est prévue pour un total de 2.083 millions :

— 1.746 millions pour les équipements qui ont trait aux commutations et aux transmissions, c'est-à-dire les câbles, les réseaux urbains, les lignes et postes d'abonnés et la mécanique ;

— 263 millions pour les bâtiments ;

— 21 millions pour le matériel de transport ;

— 53 millions pour la recherche et l'équipement relatif aux satellites,

de telle sorte que les Télécommunications bénéficient d'une dotation supérieure de 312 millions par rapport à ce qui était inscrit au V<sup>e</sup> Plan pour la même année 1968 ; c'est ainsi que l'augmentation des crédits alloués aux seules Télécommunications sur ceux de l'année précédente s'élève à 24,8 %.

Mais il convient de faire remarquer, comme l'a très justement indiqué le rapporteur à l'Assemblée Nationale, que les sommes ainsi fixées doivent provenir d'un excédent d'exploitation de 1.650 millions, au lieu de 1.404 en 1967, et par un appel au marché financier de 410 millions.

Enfin, un décret récent a créé une *Caisse Nationale des Télécommunications*, établissement public à caractère administratif, qui a pour mission de réaliser des emprunts destinés au financement des investissements. Un premier emprunt est déjà prévu de 30 millions de dollars — soit près de 150 millions de francs — qui sera placé sur le marché européen et permettra

de lancer une tranche complémentaire d'équipement. Enfin, le système des « avances remboursables », sollicitées auprès des collectivités locales et départementales, continuera de fonctionner.

L'ensemble de ces ressources financières ouvre ainsi à l'Administration des P. et T. des possibilités plus grandes qu'autrefois. Mais le retard accumulé depuis des années en matière de télécommunications est tel que celles-ci vont encore connaître des périodes difficiles pour doter d'un téléphone ceux qui le réclament et faire face à l'expansion du trafic ! A cela s'ajoute le fait que l'Administration souffre actuellement *d'un manque de cadres moyens et supérieurs* pour utiliser aussi rapidement qu'il le faudrait les fonds mis à sa disposition et pour procéder aux travaux et aux installations qui doivent être entrepris. A cet égard, certains représentants des collectivités locales voudraient pourtant qu'en **contrepartie des avances consenties sans intérêt** — ce qui est une charge parmi toutes celles qu'elles sont contraintes de supporter de plus en plus — les travaux soient engagés aussitôt que les sommes demandées ont fait l'objet d'une décision favorable et sans attendre les versements.

La loi de finances du 30 juin 1923 a mis les Postes et Télécommunications dans l'obligation de couvrir leurs dépenses d'exploitation par le produit de leurs recettes et par le recours aux emprunts. Mais cette autonomie financière est très relative, car l'équilibre de leur budget, les possibilités de ressources pour leurs investissements et leur fonctionnement dépendent du Gouvernement qui peut accepter ou refuser des augmentations de tarifs et limiter le volume des emprunts sur le marché monétaire.

En 1968, ce budget annexe s'équilibre à la somme de 11 milliards 469 millions, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à celui de 1967.

Les autorisations de programme passent de 1 milliard 732 millions à 2 milliards 162 millions pour l'ensemble des P. et T. (1), soit, comme nous l'avons déjà mentionné, pour les Télécommunications, une augmentation voisine de 25 %. Toutefois, nous aimerions savoir exactement si, sur les crédits de l'année 1968, sont compris les 212 millions d'autorisations de programme qui ont été accordés par anticipation ?

---

(1) Plus 271 millions inscrits à la 1<sup>re</sup> section de ce budget pour achat de matériels d'équipement, soit un total de 2 milliards 433 millions d'autorisations de programme.

Telles sont les principales constatations qu'il est aisé de faire à propos de l'examen de ce budget annexe des P. T. T.

L'effort financier sérieux accompli pour 1968 devra être poursuivi, afin que les équipements, la technicité et le personnel qualifié puissent satisfaire tous les besoins normaux de ce secteur économique et que des services aussi essentiels à la vie de la nation puissent s'adapter à l'évolution de notre temps.

\*  
\* \*

#### IV. — Examen en Commission.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan n'a pas manqué de porter beaucoup d'intérêt à l'exposé des faits qui lui a été présenté par votre rapporteur et elle l'a chargé tout particulièrement d'élever, en séance publique, une protestation vigoureuse contre la situation dramatique du téléphone en France.

Au cours de la discussion, un certain nombre d'**observations** ont été présentées, que votre rapporteur s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

Elles ont porté essentiellement sur *les problèmes suivants* :

— peut-on avoir une confiance précise de *l'échéancier du Ministère des P. et T.* pour rattraper le retard accumulé dans le domaine des installations téléphoniques ? (question posée par MM. Restat, Delagnes et le président lui-même) ;

— *la difficulté éprouvée* par les collectivités locales à obtenir l'édification des bureaux de poste, en raison du coût élevé de leur construction d'une part, mais aussi de la rareté des prêts (question posée par M. Delagnes et le président, M. Bertaud) ;

— les retards apportés à la distribution du courrier par l'intermédiaire des tournées motorisées et le fait que de nombreux « ruraux » ont maintenant des kilomètres à parcourir pour effectuer leurs opérations postales, nombre de « recettes » ayant été supprimées (question posée par M. Prêtre) ;

— dans ce domaine, M. Bonnet a appuyé les observations de son collègue, en insistant sur le fait qu'en montagne, l'enneigement empêchait parfois la distribution du courrier, opérée auparavant quotidiennement à pieds ou à skis ;

— le caractère anormal des « avances remboursables », notamment en ce qui concerne les particuliers (question posée par M. Brégégère) ;

— la saturation du réseau téléphonique (et les délais d'attente entraînés par celle-ci) pendant la période d'été (question posée par M. Delagnes).

\*

\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1968, adoptées par l'Assemblée Nationale, et concernant les Postes et Télécommunications.

## ANNEXES

---

Comme nous l'avions déjà fait dans notre Avis relatif à la loi de finances pour 1967, nous avons voulu communiquer à nos collègues du Sénat un certain nombre de **précisions chiffrées** intéressant les Postes, Télégraphes et Téléphones.

Par ailleurs, votre Commission des Affaires économiques et du Plan ayant auditionné, le 8 juin 1967, M. Yves Guéna, Ministre des P. et T., votre Rapporteur pour avis a pensé que les indications essentielles concernant ce Département ministériel, telles qu'elles ressortaient alors des déclarations de M. Guéna, pouvaient figurer utilement dans ces Annexes.

## ANNEXE I

### QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

#### A. — Postes.

#### 1. — *Volume du courrier postal acheminé annuellement en 1965, 1966 et 1967 (neuf premiers mois) ?*

1965 : 9.201.600.000 objets.

1966 : 9.700.200.000 objets.

1967 (neuf premiers mois) : 7.319.700.000 objets.

Il s'agit des objets de correspondance de toute nature, soumis à la taxe ou admis en franchise postale.

\*  
\* \*

#### 2. — *Effectifs du personnel des Postes et Télécommunications en 1965 et 1966 ?*

Effectifs au 31 décembre 1965 : 291.851 (dont 145.365 à la Poste).

Effectifs au 31 décembre 1966 : 298.401 (dont 148.579 à la Poste).

\*  
\* \*

#### 3. — *Recettes et dépenses de la « Poste » en 1965, 1966 et les neuf premiers mois de 1967 ?*

Année 1965. — Recettes : 2.772.264.000 F. — Dépenses : 2.716.335.000 F.

Année 1966. — Recettes : 2.976.648.000 F. — Dépenses : 2.968.962.000 F.

Année 1967 (neuf premiers mois). — Recettes : 2.084.773.000 F (1). — Dépenses : 2.387.000.000 F.

---

(1) L'encaissement de la partie des recettes postales correspondant aux services rendus aux autres administrations pour le transport de correspondances en dispense d'affranchissement n'est pas régulier dans le temps. Les versements les plus importants n'interviennent qu'en fin d'année : 162 millions sont encore attendus à ce titre en 1967. Il est prévu que le compte d'exploitation de la Poste sera pratiquement en équilibre en 1967, comme il l'a été les années précédentes.

**B. — Télégraphe.**

1° *Télégrammes expédiés et reçus en 1966 et les huit premiers mois de 1967 et comparaison avec les chiffres de 1965.*

	1965	1966	HUIT PREMIERS mois de 1967.
<b>Télégrammes du régime intérieur :</b>			
Expédiés .....	16.506.574	17.302.809	11.642.000
Reçus .....	16.506.574	17.302.809	11.642.000
<b>Télégrammes du régime international :</b>			
Expédiés .....	5.872.957	5.873.221	3.916.000
Reçus .....	5.249.009	5.308.876	3.539.000

2° *Recettes et dépenses de ce secteur en 1966.*

*Recettes :*

Adresses enregistrées : 2,8 millions de francs.

Télégrammes : 148 millions de francs.

*Dépenses estimées provisoirement à 251 millions de francs en 1966, à partir des éléments fournis par la comptabilité analytique de 1965 et compte tenu des hausses de prix intervenues au cours de 1966.*

*Le télégraphe est le seul secteur déficitaire des télécommunications : le montant des redevances est, en effet, très inférieur au coût des prestations, en particulier à cause des dépenses élevées du service de la distribution.*

\*  
\* \*

**C. — Téléphone.**

1° *Nombre d'abonnés nouveaux raccordés au réseau en 1966 :*

— dans la circonscription de Paris.....	78.151
— en « province ».....	153.083
Soit, au total.....	231.234

2° Demandes en instance au 1<sup>er</sup> janvier 1967 :

— dans la circonscription de Paris.....	75.886 (1) (+ 6.735 transferts)
— en « province ».....	326.666 (2) (+ 35.077 transferts)

3° Question posée :

En dépit de l'effort d'équipement accompli dans ce domaine, depuis un certain nombre d'années, il apparaît que notre « retard » continue de s'accroître, freinant ainsi la politique gouvernementale de décentralisation :

- Densité téléphonique des U. S. A. et de l'Europe occidentale au 1<sup>er</sup> janvier 1967 ;
- La supériorité de certains pays occidentaux n'est-elle pas le fait d'une exploitation fondée sur « la libre entreprise » ?
- N'a-t-on pas tendance à freiner le téléphone (considéré par certains économistes comme « un gadget ») en lui opposant une rentabilité économique « générale », alors que sa rentabilité « propre » est indiscutable ?

Réponse :

- Densité téléphonique des U. S. A. et de l'Europe occidentale au 1<sup>er</sup> janvier 1967.

En raison des délais nécessaires pour les rassembler, les statistiques internationales ne sont connues qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1966. A cette date, le nombre de postes de toute nature par 100 habitants était le suivant :

Etats-Unis .....	47,82
Suède .....	45,96
Suisse .....	37,78
Danemark .....	28,37
Norvège .....	24,29
Royaume-Uni .....	19,45
Pays-Bas .....	19,25
Belgique .....	16,45
Allemagne (République fédérale).....	14,84
Autriche .....	13,87
<b>France</b> .....	<b>12,44</b>
Italie .....	11,55
Espagne .....	8,79
Portugal .....	5,99
Grèce .....	5,94

- Il n'est pas possible de conclure à une supériorité de la « libre entreprise ». En effet, si l'on met à part les Etats-Unis, avec lesquels une comparaison ne paraît pas raisonnable, dans aucun pays européen de la liste ci-dessus l'exploitation du téléphone n'est assurée par une entreprise de statut privé.

Dans certains pays comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal, des services de télécommunications sont exploités par une entreprise à statut semi-public mais, sauf pour l'Espagne, ces entreprises n'assurent qu'une partie du service téléphonique, l'exploitation urbaine dans les localités importantes. En Suède, comme en Belgique, les télécommunications constituent une administration indépendante, séparée de la Poste.

---

(1) dont 8.121 en cours de réalisation + 1.596 transferts.

(2) dont 17.722 en cours de réalisation + 6.428 transferts.

Par contre, il est incontestable que, dans des pays comparables à la France, comme l'Allemagne et surtout la Grande-Bretagne, une certaine autonomie de gestion financière est accordée à l'Administration unique des Postes et Télécommunications et que *la tendance générale est à l'accentuation de cette autonomie.*

c) Il ne semble pas qu'à l'heure actuelle le téléphone soit considéré par qui que ce soit comme un « gadget » (1). Il est universellement reconnu comme un élément essentiel de l'infrastructure économique d'une nation moderne.

La rentabilité propre du service des télécommunications, définie comme le rapport entre les résultats et la valeur nette du capital investi s'établit *aux environs de 13 %*, le bénéfice d'exploitation étant de l'ordre de 25 % des produits. Elle est donc considérable, et celle du téléphone proprement dit est encore supérieure.

De plus, cette notion de rentabilité propre ne suffit pas à rendre compte des services rendus par le téléphone, puisqu'elle néglige *les profits induits que sa présence procure à la collectivité.*

Il est donc incontestablement regrettable qu'un effort suffisant d'investissement n'ait pas été fait en faveur du téléphone. Aussi le Gouvernement s'efforce-t-il d'accélérer son développement en augmentant de manière très substantielle le niveau des crédits d'équipement qui lui seront consacrés en 1968 (+ 25 %).

---

(1) **Note du rapporteur :** il semble bien, malheureusement, qu'il en soit encore ainsi, comme en fait foi l'article paru dans *L'Express* du 23-29 octobre 1967, sous la signature de Roger Priouret : « ... Il s'agit en fait, pour le téléphone, d'une défaillance ou d'une méprise nationale. Tous, tant que nous sommes, nous n'avons pas deviné l'avenir des télécommunications... Nous nous sommes trompés plus que nos ancêtres du *xix<sup>e</sup>* siècle sur le chemin de fer, car, face aux opposants stupides, tels que Thiers, le rail a eu des visionnaires dont l'obstination a fini par l'emporter. Rien de semblable pour les télécommunications. Des hommes que nous honorons comme des novateurs, tels que Jean Monnet, Louis Armand, Pierre Massé ont pris le téléphone comme un gadget... ».

D. — Chèques postaux.

1° Montant des fonds déposés en 1966 et les neuf premiers mois de 1967.

— au centre de chèques de Paris ;

— dans l'ensemble des autres centres métropolitains.

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
Année 1966.	En millions de francs.								
Au 31 décembre.....	4.859	10.214	15.073	5.420	13.584	19.004	10.279	23.798	34.077
Année 1967. (au dernier jour du mois).									
Janvier .....	6.565	9.691	16.256	8.864	12.877	21.741	15.429	22.568	37.997
Février .....	7.253	9.504	16.757	8.415	12.564	20.979	15.668	22.068	37.736
Mars .....	8.959	10.081	19.040	7.836	13.420	21.256	16.795	23.501	40.296
Avril .....	5.794	10.135	15.929	8.400	13.304	21.704	14.194	23.439	37.633
Mai .....	6.005	9.888	15.893	8.542	13.096	21.638	14.547	22.984	37.531
Juin .....	5.196	10.208	15.404	7.562	13.910	21.472	12.758	24.118	36.876
Juillet .....	5.119	10.331	15.450	8.288	14.533	22.821	13.407	24.864	38.271
Août .....	7.132	10.096	17.228	8.691	14.120	22.811	15.823	24.216	40.039
Septembre (1).....	5.930	10.446	16.376	8.361	14.624	22.985	14.291	25.070	39.361

(1) Chiffres provisoires.

2° Nombre d'opérations réalisées en 1966 et les neuf premiers mois de 1967  
et volume de la correspondance expédiée.

Nombre total d'opérations (en milliers) :

Année 1966 .....	1.163.155
Année 1967 :	
Janvier .....	115.040
Février .....	102.484
Mars .....	105.955
Avril .....	104.565
Mai .....	102.823
Juin .....	104.883
Juillet .....	104.741
Août .....	80.945
Septembre (1) .....	96.338
Total pour les neuf mois .....	917.774

Correspondance expédiée en 1966 : 378 millions d'enveloppes.

3° Effectif du personnel des centres de chèques postaux.

	Cadre budgétaire au 31 décembre 1967.
Personnel titulaire .....	27.385
Personnel contractuel .....	74
Personnel auxiliaire .....	399
Total .....	27.858

(1) Chiffre provisoire.

## ANNEXE II

### AUDITION DE M. YVES GUÉNA, MINISTRE DES P. ET T., DEVANT LA COMMISSION SÉNATORIALE, LE JEUDI 8 JUIN 1967

Nous passons volontairement sous silence les déclarations du ministre relatives à la croissance des éléments les plus caractéristiques de P. et T. (cf. Annexe I).

A propos de l'exploitation et de la modernisation de la flotte *aéro-postale*, le ministre a déclaré que :

- le V<sup>e</sup> Plan avait prévu 175 millions de francs pour son renouvellement ;
- les actuels DC 3 et DC 4, à la limite de l'utilisation, seraient remplacés par 12 appareils turbo-propulseurs « Fokker F. 27 », achat opéré dans le cadre d'échanges commerciaux aéronautiques avec les Pays-Bas (1) ;
- un échéancier de cette opération avait été prévu : 1967, 10 millions de francs d'autorisations de programme ; 1968, 25 ; 1969, 52 ; 1970, 88.

#### Le pourcentage de régionalisation du budget des P. et T. (1967) :

Bâtiments administratifs : 64,8 %.

Services postaux, financiers et comptables : 50 %.

Télécommunications : 56,1 %.

Investissements divers (y compris les logements) : 89,5 %.

En ce qui concerne l'insuffisance de l'équipement téléphonique en France (2), les précisions suivantes ont été apportées :

— si 65 % des abonnements sont souscrits par des particuliers, lorsqu'on compte le nombre de postes téléphoniques, les proportions sont inversées : les entreprises en détiennent 3.150.000 et les particuliers 1.750.000 ; enfin, d'une étude de l'I.N.S.E.E., il ressort également que les deux tiers des particuliers utilisent leur ligne pour des besoins professionnels ;

— « l'emprunt P.T.T. », lancé en 1967, a atteint 420 millions de francs, alors qu'il était prévu seulement pour 358 millions ;

— le développement de l'équipement téléphonique est limité non seulement par la Trésorerie, mais aussi par la *capacité de notre industrie des télécommunications*, susceptible néanmoins de faire face — dans l'immédiat — à 25 % de commandes supplémentaires ;

---

(1) Compte tenu du fait que la récente convention entre Air-Inter et l'Etat reconnaît à cette société « une vocation privilégiée pour le transport aérien intérieur dans le domaine de la poste » et que, d'autre part, Air-Inter s'équipe en « Fokker F. 27 », le Gouvernement a-t-il l'intention de confier l'exploitation de la flotte *aéropostale*, actuellement gérée par Air France, à Air-Inter ? C'est une question à laquelle nous almerions bien qu'il soit répondu.

(2) Cf. Annexe I, § C., p. 14.

— on étudie actuellement la desserte téléphonique dans les pays de montagne ou « de grand vent », grâce à un système de liaisons hertziennes à petite distance ;

— le système des « avances remboursables » des particuliers, pour ne pas être l'idéal, permet (vu l'exiguïté du marché financier) des réalisations plus nombreuses, à condition toutefois de ne pas exagérer le montant de ces avances ;

Répondant à de très nombreuses questions des commissaires, M. Yves Guéna a été amené notamment à déclarer que :

— la mécanisation des services postaux, déjà extrêmement poussée, atteignait ses propres limites et, qu'à un certain stade, l'homme était irremplaçable, ce qui suppose un recrutement continu de personnel ;

— le souci bien français de « perfectionnisme » (en ce qui concerne la pose des câbles téléphoniques, par exemple) ne devait pas faire échec aux besoins réels de la population, bien que les « sites » doivent continuer d'être respectés dans toute la mesure du possible ;

— l'utilisation de l'informatique serait probablement définie par le VI<sup>e</sup> Plan et que les satellites européens, en matière de télécommunications, étaient exploités en coopération avec les Allemands et les Soviétiques ;

— la Caisse Nationale d'Épargne postale ne participait pas au financement des jeux télévisés, mais seulement les caisses d'épargne privées.